

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 30 juin 2026 à 9 h 03 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut.

CE-20260630-1506

DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 - MAI 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 45 du Règlement L-CE-1 pour le mois de mai 2026 pour l'exercice, par des employés de la Ville, du pouvoir délégué mentionné au sommaire décisionnel.

(SD-2026-3370)

CE-20260630-1507

DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 - MAI 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 56 du Règlement L-CE-1 pour le mois de mai 2026 pour l'exercice, par le directeur du Service des ressources humaines, des pouvoirs délégués mentionnés au sommaire décisionnel.

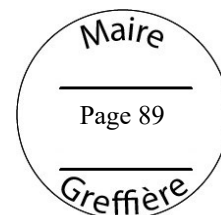
(SD-2026-3374)

CE-20260630-1508

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 633 470 - PL-2026-99

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement cadastral du lot 1 633 470 du cadastre du Québec par les lots 6 736 794, 6 736 795 et 6 736 796 dudit cadastre, montré sur le plan préparé par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 3 juin 2026 sous le numéro 7694 de ses minutes, conditionnellement à l'approbation de ce plan au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2026-99;



d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-3362)

CE-20260630-1509

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ALIÉNATION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - LOT 1 289 937

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'aliénation, par voie d'appel d'offres public, du lot 1 289 937 du cadastre du Québec, d'une superficie de 339,6 mètres carrés, aux fins de disposition d'immeuble excédentaire, conformément aux dispositions du Règlement L-12059 et ses amendements visant l'aliénation d'immeubles municipaux.

(SD-2026-3362)

CE-20260630-1510

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ALIÉNATION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - LOT 1 633 470

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser l'aliénation, par voie d'appel d'offres public, du lot 1 633 470 (lot projeté 6 736 796) du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 093,4 mètres carrés, aux fins de disposition d'immeuble excédentaire, conformément aux dispositions du Règlement L-12059 et ses amendements visant l'aliénation d'immeubles municipaux.

(SD-2026-3362)

CE-20260630-1511

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - CONSTITUTION ET MANDAT RÉVISÉS - COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

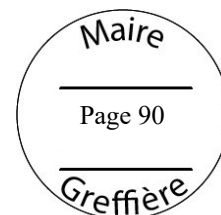
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la constitution et du mandat révisés du Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (CAIPRP) joints au sommaire décisionnel.

(SD-2026-2488)

CE-20260630-1512

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENT CDU-1-11



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport de la greffière produit conformément à l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à l'entrée en vigueur du Règlement CDU-1-11 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'assurer sa conformité au Plan régional des milieux humides et hydriques et de tenir compte de certaines autres considérations environnementales, lequel fait état de la transmission des avis aux propriétaires des immeubles concernés par l'ajout de nouveaux milieux humides d'intérêt.

(SD-2026-3232)

CE-20260630-1513

**AUTORISATION - RÉDUCTION - OBLIGATIONS
MUNICIPALES - RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
NON SYNDIQUÉS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la réduction d'obligations municipales émises au Régime de retraite des employés non syndiqués pour un montant de 1 808 000 \$, en contrepartie du gain actuariel déterminé au 31 décembre 2024;

de transmettre la résolution au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de bureau tel que prévu à l'article 255 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (PL 54) ainsi qu'au ministre des Finances;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et le trésorier adjoint ou la trésorière adjointe à signer les modifications aux obligations.

(SD-2026-2457)

CE-20260630-1514

**AUTORISATION - RACHAT - OBLIGATIONS - RÉGIME DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS**

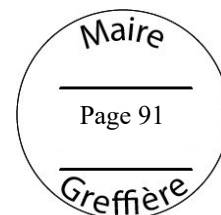
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le rachat complet en 2026, d'un montant de 248 264,02 \$, dont un montant de 60 500,93 \$ sera à échéance le 9 août 2026, d'obligations émises au Régime de retraite des employés non syndiqués à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, le tout conditionnellement à l'acceptation de cette opération par le Comité de retraite.

(SD-2026-2457)

CE-20260630-1515

DÉPÔT - DÉBOURSÉS



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par la trésorière adjointe datés du 10 et du 17 juin 2026 au montant de 107 856 702 \$ et le rapport des salaires pour les périodes terminées le 29 mai et le 5 juin 2026 pour un montant de 11 618 334,70 \$.

(SD-2026-3322)

CE-20260630-1516

DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS 2025 - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des états financiers terminés au 31 décembre 2025 de la Cité de la culture et du sport de Laval.

(SD-2026-3459)

Les discussions sur le point 36.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260630-1517

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3609

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3609, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2026 pour la reconstruction de conduites d'aqueducs et d'égouts sur le boulevard McNamara, phase 1, et le boulevard Curé-Labelle, groupe 1, pour une période de trois (3) mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Réhabilitation Du O inc.
3 397 000 \$.

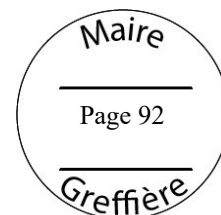
(CT:1903971)
(SD-2026-3234)

CE-20260630-1518

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3609

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:



d'autoriser le début des travaux par Réhabilitation Du O inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines 2026 pour la reconstruction de conduites d'aqueducs et d'égouts sur le boulevard McNamara, phase 1, et le boulevard Curé-Labelle, groupe 1, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia Canada inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux, au montant de 278 842,25 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 2;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 170 518,27 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 3.

(CT:1903971)
(SD-2026-3234)

CE-20260630-1519

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3609

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec, et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 20 016 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3609 par le conseil municipal.

(CT:1903971)
(SD-2026-3234)

CE-20260630-1520

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13249-F - CONTRAT DOS-3609

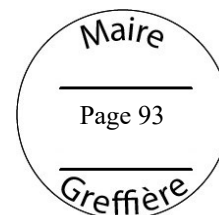
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13249-F, un montant de 3 438 500 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3609 par le conseil municipal.

(CT:1903971)
(SD-2026-3234)

CE-20260630-1521

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
ROBERTO LARA RODRIGUEZ ET JENNIFER MCLEAN



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-68 de Roberto Lara Rodriguez et Jennifer Mclean, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 082 426 du cadastre du Québec, 712, chemin de la Fourche, un alignement plus avancé d'un maximum de 1,89 mètre du plan de façade comprenant une porte de garage et situé sur la façade principale avant par rapport à l'alignement du plan de façade le plus large de la façade principale avant, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-205.

(SD-2026-3159)

CE-20260630-1522

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
PIERRE MONGRAIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-69 de Pierre Mongrain, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 452 745 du cadastre du Québec, 5201, avenue de Cannes:

1. une marge latérale minimale de 0,6 mètre pour un solarium, alors qu'un minimum de 1,5 mètre est prescrit;
2. une emprise au sol du bâtiment maximale de 32,47 %, alors qu'un maximum de 30 % est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-206.

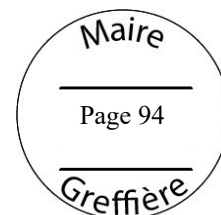
(SD-2026-3160)

Au point 43.3 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

CE-20260630-1523

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9057
6810 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-70 de 9057 6810 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 2 775 472 du cadastre du Québec, 2700, avenue Jacques-Bureau, une marge avant minimale de 1,94 mètre, au lieu d'un minimum de 3 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-207.

(SD-2026-3161)

CE-20260630-1524

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-71 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment institutionnel existant sur le lot 1 267 992 du cadastre du Québec, 140, rue Nadon, des équipements mécaniques d'une hauteur de plus de 0,6 mètre sans être entourés d'un écran visuel, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-208.

(SD-2026-3162)

CE-20260630-1525

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - ALEXIS LAFOREST LACOSTE ET ÉLAINE ROULEAU-GIRARD

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

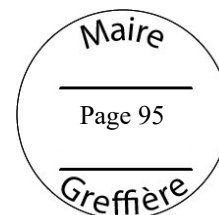
d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-72 de Alexis Laforest Lacoste et Éline Rouleau-Girard, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 634 238 du cadastre du Québec, 845, rue des Cormiers, une galerie en cour avant d'une saillie maximale de 2,34 mètres, alors qu'un maximum de 1,85 mètre est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-209.

(SD-2026-3163)

CE-20260630-1526

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - RONALD DUROCHER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-73 de Ronald Durocher, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 264 693 du cadastre du Québec, 672, rue Camille, un avant-toit ayant une saillie maximale de 2,15 mètres en cour avant, au lieu d'un maximum de 1,85 mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-210.

(SD-2026-3164)

CE-20260630-1527

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE ET REFUSÉE - MAKOCHANT KRIKORIAN ET ANNIE SIOUFI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter en partie la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-76 de Makochant Krikorian et Annie Sioufi, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 167 738 du cadastre du Québec, 347, rue de Carillon, une case de stationnement en cour avant d'une longueur minimale de 4,92 mètres, au lieu d'un minimum de 5 mètres;

de refuser en partie la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2026-76 de Makochant Krikorian et Annie Sioufi, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 167 738 du cadastre du Québec, 347, rue de Carillon, une thermopompe installée à une distance minimale de 0,52 mètre de la ligne de terrain latérale droite, au lieu d'un minimum de 1 mètre;

considérant:

l'argumentaire du requérant;

que l'installation actuelle de la thermopompe a fait l'objet d'une plainte citoyenne;

qu'il est possible d'installer la thermopompe en cour arrière en respectant la distance minimale par rapport à la ligne de terrain.

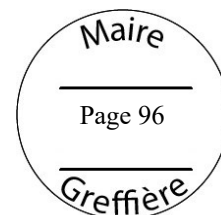
(SD-2026-3166)

CE-20260630-1528

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-18

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:



d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-18 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire bordant les rues Bonaventure, Suzanne-Guité, de Miguasha et Elsie-Reford;

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au jeudi 30 juillet 2026 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

(SD-2026-3226)

CE-20260630-1529

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-18

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro CDU-1-18 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire bordant les rues Bonaventure, Suzanne-Guité, de Miguasha et Elsie-Reford.

(SD-2026-3226)

CE-20260630-1530

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-18

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens concernés par le projet de Règlement numéro CDU-1-18 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire bordant les rues Bonaventure, Suzanne-Guité, de Miguasha et Elsie-Reford ainsi que le plan et la liste des adresses des citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation.

(SD-2026-3226)

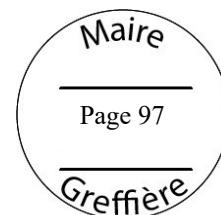
CE-20260630-1531

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 653 382 - PN-2026-0076

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 285 073 \$.

(SD-2026-3265)



CE-20260630-1532

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOTS 1 653
380 ET P.1 653 382 - PN-2026-0077

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 306 805 \$.

(SD-2026-3266)

CE-20260630-1533

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 255
353 - PN-2026-0070

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 32 600 \$.

(SD-2026-3353)

CE-20260630-1534

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOTS 1 070
117, 1 070 118 ET 1 070 119 - PL-2025-174

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 55 320 \$.

(SD-2026-3376)

CE-20260630-1535

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOTS 6 708
669 ET 6 708 670 - PL-2026-75

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

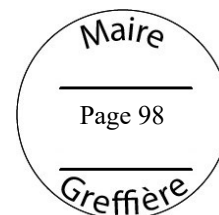
d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 41 000 \$.

(SD-2026-3383)

CE-20260630-1536

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA 2026-0027 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre une opération cadastrale pour le lot 6 571 830 (lots projetés 6 737 558, 6 737 559 et 6 737 560) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-223.

(SD-2026-3429)

CE-20260630-1537

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
LOT 6 737 558

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2026-7 de la Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot projeté 6 737 558 du cadastre du Québec, situé aux 100 et 120, place Juge-Desnoyers, afin d'y permettre l'exercice de nouveaux usages, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-224.

(SD-2026-3430)

CE-20260630-1538

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - CÉGEP
MONTMORENCY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA 2026 0030 de Cégep Montmorency, propriétaire, à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel de 4 étages sur le lot 4 284 438-A du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-241.

(SD-2026-3431)

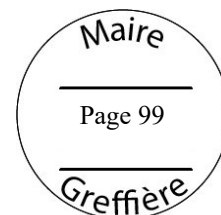
CE-20260630-1539

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0053 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation d'une représentation artistique murale sur le lot 1 980 122 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-242.

(SD-2026-3432)



CE-20260630-1540

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LOUIS POIRIER ET SANDRA ROUSSEAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0072 de Louis Poirier et Sandra Rousseau, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 628 489 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-243.

(SD-2026-3433)

CE-20260630-1541

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - FOND DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2026-0084 de Fonds de placement immobilier Cominar, propriétaire, à l'effet de permettre le lotissement pour le redéveloppement immobilier, prévu par phase, sur les lots 2 514 471 et al. du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le projet de plan cadastral, sous le numéro 62410 de ses minutes, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, et à l'effet de permettre la mise en place d'un réseau d'espaces publics et publics-privés tel qu'illustré au plan des espaces publics et publics-privés, réalisé par LemayMichaud en date du 28 mai 2026, le tout en considérant que des modifications mineures pourraient être requises lors du dépôt des opérations cadastrales pour tenir compte des conclusions des diverses études d'ingénierie à compléter, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-229.

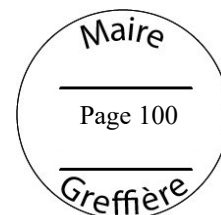
(SD-2026-3434)

CE-20260630-1542

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE - LOT 1 374 173

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2025-15 de N & Q Construction inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 374 173 du cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Sainte-Rose et de la 43e Avenue, afin d'y permettre la construction d'une habitation de 4 logements, conformément aux dérogations mentionnées au rapport et à la condition suivante:



exiger que la proportion minimale d'un terrain en surface végétale soit établie à 40 %;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-244.

(SD-2026-3435)

CE-20260630-1543

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI ACCEPTÉE -
LOT 1 626 547

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande PP-2026-1 de Dimitru Stratulat, propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 626 547 du cadastre du Québec, situé au 3849, rue Bergevin, afin d'y permettre une habitation de 4 logements en structure jumelée, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-245.

(SD-2026-3436)

CE-20260630-1544

APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

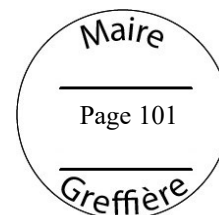
d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre des Transports et de la Mobilité durable concernant l'amélioration des infrastructures de transport actif dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet 2 (Véloce III), relativement à l'octroi d'une aide financière maximale au montant de 6 770 000 \$, pour le projet de réaménagement des infrastructures actives sur le boulevard Saint-Martin Ouest, du boulevard Chomedey au boulevard des Laurentides, et du boulevard Saint-Martin Est, du boulevard des Laurentides à l'avenue de la Mauricie, correspondant au dossier NFK87674;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-3309)

CE-20260630-1545

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13278



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13278 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de drainage sur la rue du Phare et un emprunt de 740 300 \$ à cette fin.

(SD-2026-3469)

CE-20260630-1546

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13278

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13278 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de drainage sur la rue du Phare et un emprunt de 740 300 \$ à cette fin.

(SD-2026-3469)

CE-20260630-1547

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13278

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13278 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et de drainage sur la rue du Phare et un emprunt de 740 300 \$ à cette fin.

(SD-2026-3469)

CE-20260630-1548

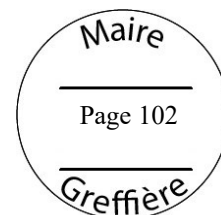
AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat de services professionnels d'architectes à Cardin Julien inc., au montant total de 178 809,12 \$, pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de réaménagement des espaces des employés de métiers situés au garage municipal, à savoir:

la phase A «études plans et devis» comprenant les plans et devis et les documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 103 477,50 \$;

la phase B «assistance technique» durant les travaux, au montant de 32 284,98 \$;



la phase C «surveillance des travaux», au montant de 43 046,64 \$;

ces deux (2) derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études, plans et devis», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2079, lot 1.

(CT:1900559)
(SD-2026-2672)

CE-20260630-1549

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13247-F - CONTRAT DOS-2079

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13247-F, un montant de 104 000 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1900559)
(SD-2026-2672)

CE-20260630-1550

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2586

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat de services professionnels en ingénierie à Les Services EXP inc., au montant total de 438 643,42 \$, pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services de surveillance durant les travaux de réaménagement des espaces des employés de métiers situés au garage municipal, à savoir:

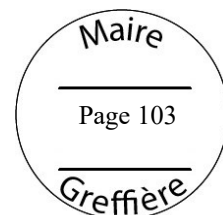
la phase «études, plans et devis» ainsi que la phase de «réalisation du devis pour travaux en présence de contaminants», au montant de 242 367,30 \$;

l'assistance technique au montant de 71 206,32 \$;

la surveillance des travaux sans résidence ainsi que celle en condition d'amiante, au montant de 125 069,80 \$;

ces deux (2) derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder aux services prévus à la phase «études, plans et devis», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2586, lot 1.

(CT:1903428)
(SD-2026-3150)

CE-20260630-1551

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13247-F - CONTRAT DOS-2586

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13247-F, un montant de 243 600 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-2586 par le conseil municipal.

(CT:1903428)
(SD-2026-3150)

CE-20260630-1552

RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-2302

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service des immeubles, parcs et espaces publics en date du 9 septembre 2025 en lien avec le contrat DOS-2302 pour les travaux d'aménagement d'espaces de détente à la berge des Rapides-du-Cheval-Blanc, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

(CT:1903655)
(SD-2026-3194)

CE-20260630-1553

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13084-F - CONTRAT DOS-2302

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

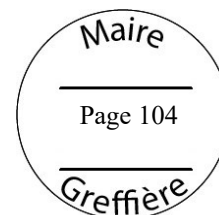
de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13084-F, un montant de 12 200 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1903655)
(SD-2026-3194)

CE-20260630-1554

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU CONTRAT DOS-2302

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 13 318,70 \$ pour la contingence du contrat DOS-2302 pour les travaux d'aménagement d'espaces de détente à la berge des Rapides-du-Cheval-Blanc.

(CT:1903655)
(SD-2026-3194)

CE-20260630-1555

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-2574

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat à Stantec Experts-conseils ltée au montant de 277 187,48 \$, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour des études dans le cadre des travaux de construction d'une prise d'eau secondaire à l'usine Chomedey;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2574, lot 2.

(CT:1904677)
(SD-2026-3350)

CE-20260630-1556

APPROBATION - LICENCE D'ABONNEMENT - SERVICE
QUÉBÉCOIS DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la licence d'abonnement au Service québécois de traitement documentaire (SQTD) à intervenir entre la Ville de Laval et la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour l'année 2026-2027;

d'autoriser le directeur du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2026-2966)

Les discussions sur le point 60.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20260630-1557

APPROBATION - PRÊT À USAGE - LE REFUGE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et Le Refuge de Laval concernant le lot 1 637 761 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro 3550, boulevard Lévesque Ouest, pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-3355)

À 9 h 16, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut